

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **NETWORK OF EUROPEAN FOUNDATIONS**

Forme juridique: Association internationale sans but lucratif

Adresse: Rue Royale

N°: 94

Boîte:

Code postal: 1000

Commune: Bruxelles

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE0416735655

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

01-07-2016

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale* du

23-05-2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2018

au

31-12-2018

Exercice précédent du

01-01-2017

au

31-12-2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 5.1.1, A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.2.3, A-asbl 5.3, A-asbl 5.4, A-asbl 5.6, A-asbl 5.7

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

LEMAISTRE Dominique

Rue Petrelle 4
75009 Paris
FRANCE

Début de mandat: 20-03-2013

Administrateur

TAYART DE BORMS Luc

Kemmelbergstraat 32
8400 Oostende
BELGIQUE

Début de mandat: 20-03-2013

Administrateur

DEMARIE Marco

Via Adamello 1
10025 Pino Torinese
ITALIE

Début de mandat: 27-10-2016

Administrateur

PRUELLER Franz

Friedrichstrasse 10
1010 Vienne
AUTRICHE

Début de mandat: 20-03-2013

Administrateur

FLORINDO ESGALO Rui Carlos

Avenue de Berna 45
1067 Lisbonne
PORTUGAL

Début de mandat: 22-05-2015

Administrateur

ROGALL Joachim

Am Sonnenrain 5
74909 Meckesheim
ALLEMAGNE

Début de mandat: 22-05-2015

Administrateur

CDP LERUSSE & C° SCPRL (B198 A732)

BE 0450.855.505
Square de l'Arbalète 6
1170 Watermael-Boitsfort
BELGIQUE

Réviseur d'entreprises

- * Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

N°	BE0416735655		A-asbl 1.2
----	--------------	--	------------

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
Actifs immobilisés		20/28	1.426	60
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21		
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	1.366	
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	1.366	
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	1.366	
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1.3/5.2.1	28	60	60
Actifs circulants		29/58	7.301.771	7.464.383
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	439.907	772.234
Créances commerciales		40	418.424	750.751
Autres créances		41	21.483	21.483
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53	415.473	415.473
Valeurs disponibles		54/58	6.444.926	6.256.055
Comptes de régularisation		490/1	1.465	20.622
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	7.303.197	7.464.443

N°	BE0416735655	A-asbl 2.2
----	--------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
Fonds social		10/15	<u>1.534.594</u>	<u>1.043.310</u>
Fonds de l'association ou de la fondation		10	150.000	150.000
Patrimoine de départ		100	150.000	150.000
Moyens permanents		101		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	5.3	13	877.088	417.088
Résultat positif (néгатif) reporté (+)/(-)		14	507.506	476.222
Subsides en capital		15		
Provisions	5.3	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		168		
Dettes		17/49	<u>5.768.604</u>	<u>6.421.133</u>
Dettes à plus d'un an	5.4	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	5.4	42/48	461.391	242.604
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43	1.970	5.778
Etablissements de crédit		430/8	1.970	5.778
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	391.164	52.388
Fournisseurs		440/4	391.164	52.388
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		100.000
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	68.257	84.437
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9	68.257	84.437
Dettes diverses		48		
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891		
Comptes de régularisation		492/3	5.307.213	6.178.529
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>7.303.197</u>	<u>7.464.443</u>

N°	BE0416735655	A-asbl 3
----	--------------	----------

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	5.915.270	4.345.952
Ventes et prestations		70/74	7.101.703	6.372.363
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73	222.556	
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	1.186.433	2.026.411
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.5	62	913.687	194.880
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	683	0
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	4.958.668	4.105.670
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Résultat positif (négatif) d'exploitation (+)/(-)		9901	42.233	45.402
Produits financiers	5.5	75	3.119	12.088
Charges financières	5.5	65	14.067	16.255
Résultat positif (négatif) courant (+)/(-)		9902	31.284	41.235
Produits exceptionnels		76		
Charges exceptionnelles		66		
Résultat positif (négatif) de l'exercice (+)/(-)		9904	31.284	41.235

N°	BE0416735655	A-asbl 4
----	--------------	----------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (négatif) à affecter	(+)/(-)	9906	507.506	476.222
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	31.284	41.235
Résultat positif (négatif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	476.222	434.987
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
Affectations aux fonds affectés		692		
Résultat positif (négatif) à reporter	(+)/(-)	14	507.506	476.222

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Immobilisations corporelles			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	32.708
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	2.049	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	34.757	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	32.708
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	683	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	33.391	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	22/27	<u>1.366</u>	
Dont			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	1.366	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Immobilisations financières			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXXXX	60
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	60	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	28	60	

N°	BE0416735655	A-asbl 5.5
----	--------------	------------

RÉSULTATS

Personnel et frais de personnel

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Codes	Exercice	Exercice précédent
9086	13	12

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

9087	12,7	10,9
------	------	------

Nombre d'heures effectivement prestées

9088	20.616	16.663
------	--------	--------

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

620	711.173	163.882
-----	---------	---------

Cotisations patronales d'assurances sociales

621	174.627	19.461
-----	---------	--------

Primes patronales pour assurances extralégales

622		
-----	--	--

Autres frais de personnel

623	27.887	11.537
-----	--------	--------

Pensions de retraite et de survie

624		
-----	--	--

Résultats financiers

Intérêts intercalaires portés à l'actif

6503		
------	--	--

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances

653		
-----	--	--

Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+)/(-)

656		
-----	--	--

N°	BE0416735655	A-asbl 6
----	--------------	----------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)		3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
		(exercice)	(exercice)	(exercice)		(exercice précédent)	
Nombre moyen de travailleurs	100	10,4	3	12,7	ETP	10,9	ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	16.901	3.715	20.616	T	16.663	T
Frais de personnel	102	749.040	164.646	913.687	T	194.880	T

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein	
Nombre de travailleurs	105	11	2	12,6	
Par type de contrat de travail					
Contrat à durée indéterminée	110	6	1	6,8	
Contrat à durée déterminée	111	5	1	5,8	
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112				
Contrat de remplacement	113				
Par sexe et niveau d'études					
Hommes	120	2	1	2,8	
de niveau primaire	1200				
de niveau secondaire	1201				
de niveau supérieur non universitaire	1202				
de niveau universitaire	1203	2	1	2,8	
Femmes	121	9	1	9,8	
de niveau primaire	1210				
de niveau secondaire	1211	6		6	
de niveau supérieur non universitaire	1212				
de niveau universitaire	1213	3	1	3,8	
Par catégorie professionnelle					
Personnel de direction	130				
Employés	134	11	2	12,6	
Ouvriers	132				
Autres	133				

N°	BE0416735655	A-asbl 6
----	--------------	----------

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	6		6
305	3	2	4,3

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821	1	5831	1
5822	712	5832	450
5823	4.189	5833	3.265
5841	2	5851	
5842	1.170	5852	
5843	12.460	5853	

N°	BE0416735655		A-asbl 7
----	--------------	--	----------

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluations :

NEF AISBL : Network of European Fondation for Inovative Cooperation.

PRINCIPES GÉNÉRAUX :

Les règles d'évaluations sont établies conformément à l'arrêté royal du 19 décembre 2003 relatif aux obligations comptables et à la publicité des comptes des grandes ASBL.

PROVISIONS

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice antérieur. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs devront être régulièrement revues et reprises en résultats dans la mesure où elles sont devenues sans objet.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont portées à l'Actif du Bilan à la valeur d'acquisition. Le prix d'acquisition comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires tels que les impôts non récupérables et les frais de transport.

Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire sur les durées suivantes :

Aménagement du bâtiment : 15 ans

Installation/Matériel de bureau : 5 ans

Matériel informatique et pédagogique : 3 ans

CRÉANCES

Elles sont reprises à leur valeur nominale

Les créances à plus d'un an et à un an au plus font l'objet de réductions de valeur si leur règlement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis.

DETTES

Elles sont reprises à leur valeur nominale.

Les dettes à plus d'un an et à un an au plus font l'objet de réductions de valeur si leur règlement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis.

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Ils sont repris à leur valeur nominale.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L' AISBL
NETWORK OF EUROPEAN FOUNDATIONS
SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2018**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de votre association, nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 25 mai 2016, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres statuant sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'aisbl Network of European Foundations durant 2 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'aisbl Network of European Foundations (l'« association »), comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 7.303.197,44 et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de € 31.284,14.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

*
* *
*

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, ainsi que des statuts de l'association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le respect de certaines dispositions de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

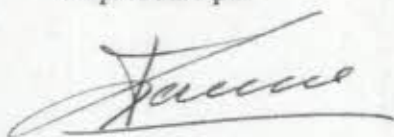
Mentions relatives à l'indépendance

- Nous n'avons pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes qui devrait être mentionnée dans notre rapport.

Bruxelles, le 16 mai 2019
CDP-LERUSSE & CO société civile à forme de sprl
Commissaire
Représenté par



Pierre LERUSSE
Réviseur d'entreprises